

**Administration communale de St-Georges s/Meuse**  
**Rue Albert I<sup>er</sup>, 16 B-4470-St-Georges**

**VENTE D'HERBES 2018**

*Réuni en sa séance du 06 février 2018, le Collège communal a décidé de procéder à la vente d'herbes sur pied pour la saison 2018 des terrains situés à St-Georges cadastrés :*

- C379Y : contenance 555 m<sup>2</sup>,
- C378H : contenance 375 m<sup>2</sup>,
- C378K : contenance 10.537 m<sup>2</sup>,
- C377F : contenance 40.000 m<sup>2</sup>,
- C382N : contenance 6.790 m<sup>2</sup>,
- C435R : contenance 6.381 m<sup>2</sup>,
- C435N : contenance 2.223 m<sup>2</sup>,
- C391A : contenance 1.920 m<sup>2</sup>,
- C385E + C409E + C408 + C434A : contenance 11.542 m<sup>2</sup>,

*Soit un total de 80.323 m<sup>2</sup>.*

*Tous les frais de fauchage et de récolte seront à charge de l'acheteur désigné, celui-ci reconnaissant par le dépôt d'une offre que les travaux préparatoires ont été exécutés par le propriétaire.*

*Les offres, sous pli scellé, portant la mention apparente « Vente d'herbes 2018 », seront adressées au Collège communal, rue Albert I<sup>er</sup>, 16 à 4470 St-Georges et devront obligatoirement parvenir pour le 2 mars 2018.*

*Il n'y aura pas d'ouverture publique des offres.*

*Le marché sera attribué à l'offre la plus intéressante.*

*Le Collège communal pourra procéder à un second tour, parmi les personnes ayant rentré les meilleures offres.*

*L'acheteur qui a obtenu le marché l'année précédente ne pourra participer à la présente vente.*

*Les dispositions du bail à ferme ne sont pas d'application, en vertu de l'article 1712 du Code Civil.*

*Les renseignements relatifs à la présente vente sont disponibles auprès de Monsieur Denis PIRARD (Service des Travaux) au 04/259.92.69 ou 0498/506.543.*

*Les paiements s'effectueront préalablement à l'enlèvement de la première récolte au compte BE52 0910 0044 4209 de la commune de St-Georges.*

*Pour le Collège,*

  
*La Directrice générale,*  
**C. DAEMS**

  
*Le Bourgmestre f.f.,*  
**J-M ROUFFART**